

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-42

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE CREATION ET MODERNISATION DE GITES COMMUNAUX

POLITIQUE TRADITIONNELLE		
Commune d'implantation	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
Monteils	Création d'un gîte communal labellisé "Gîtes de France" (travaux supplémentaires)	Mairie de MONTEILS
CONTRAT DE PAYS		
Saint-Antonin Noble Val	Création d'un gîte de groupes labellisé "Gîtes de France" (3ème tranche)	Mairie de SAINT-ANTONIN NOBLE VAL

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté portant règlement.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est donc réuni le 4 octobre 2007 en vue d'examiner les dossiers suivants.

1°) Commune de MONTEILS

Création d'un gîte communal avec une piscine (complément de travaux)

Ce projet, inscrit au Contrat de Pays Midi-Quercy en année 1, a déjà fait l'objet d'une présentation devant le Comité du Fonds Départemental d'Intervention Touristique qui s'est tenu le 5 juillet 2005.

Une subvention d'un montant de 12 571 € a alors été attribuée à la commune de Monteils.

Il s'agit de la création d'un gîte d'une capacité de 3 personnes aménagé dans un logis en pierre et comprenant 1 chambre spacieuse, une salle de bains et une pièce de jour. Une piscine vient compléter cet hébergement touristique.

Aujourd'hui la mairie de Monteils nous fait part de l'état des dépenses engagées qui s'élèvent à un montant supérieur à celui prévu, relatives à des travaux complémentaires liés notamment à la piscine.

Le coût de l'opération

Le coût total de cette opération s'élève donc à **181 123,93 €** au lieu de 125 715,51 €, soit une différence de 55 408,42 €

La subvention complémentaire peut être proposée sur les mêmes bases que la subvention initiale à savoir :

- taux de subvention	10 %
- subvention	5 540,84 €

Le classement de cet hébergement serait de 4 épis, ce qui explique aussi un coût de réalisation élevé.

C'est donc une aide départementale complémentaire d'un montant de **5 540,84 €** correspondant à 10 % du montant H.T. des travaux supplémentaires qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **5 540,84 €** à la commune de Monteils pour des travaux supplémentaires relatifs au gîte communal.

2°) Commune de SAINT-ANTONIN NOBLE VAL

Année 3 du Contrat de Pays Midi-Quercy

Aménagement d'un gîte de groupes – 3ème tranche

La commune de Saint-Antonin a engagé un programme de réhabilitation du gîte de groupe afin de permettre l'accueil des adeptes des activités de pleine nature.

Ce programme a déjà fait l'objet de deux tranches inscrites au Contrat de Pays Midi-Quercy :

- une première tranche de travaux et d'équipement. Celle-ci comportait un volet de travaux (peinture intérieure, électricité, menuiseries intérieures, revêtement de

sol souple, plomberie) et un volet acquisition de matériel (armoires frigorifiques et matelas),

- une deuxième tranche comprenant la création de 3 chambres supplémentaires au 2ème étage et d'une chambre pour personnes handicapées au rez-de-chaussée, la pose de portes en pare-flamme et l'amélioration de l'équipement de la cuisine.

Aujourd'hui, la troisième tranche de travaux inscrite en année 3 du Contrat de Pays consiste à poursuivre la mise aux normes "sécurité – incendie".

En effet, au cours de l'étude du dossier par le maître d'oeuvre et les services du SDIS, des insuffisances sont apparues en matière de sécurité incendie notamment pour l'évacuation des fumées dans le couloir commun aux trois nouvelles chambres. La multiplication des détecteurs nécessite le remplacement de la centrale SSI.

Par ailleurs, il convient aussi de procéder au remplacement des lits les plus anciens, à l'achat de chevets pour les chambres et de petits équipements pour la cuisine afin d'améliorer les conditions d'hébergement et de restauration des pensionnaires.

Le coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **18 185,45 €HT** décomposé comme suit :

- Travaux relatifs à la "sécurité - incendie"	12 000,00 €
- Equipements	6 185,45 €

Total	18 185,45 €

Le plan de financement

- Commune	8 035,45 €
- Subvention Conseil Régional	5 075,00 €
- Subvention sollicitée	5 075,00 €

Total	18 185,45 €

C'est donc une aide départementale forfaitaire de **5 075 €** à parité avec le Conseil Régional qui est sollicitée pour cette 3ème tranche de travaux inscrite à l'année 3 du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **5 075 €** à la commune de Saint-Antonin Noble Val pour une troisième tranche de travaux au Moulin de Roumégous relative au gîte de groupes.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales suivantes d'un montant de :

- **5 540,84 €** à la commune de MONTEILS pour la création d'un gîte communal avec une piscine (travaux supplémentaires),
- **5 075 €** à la commune de SAINT-ANTONIN NOBLE VAL pour la réalisation d'une troisième tranche de travaux au Moulin de Roumégous relative à l'aménagement d'un gîte de groupes (année 3 du Contrat de Pays Midi-Quercy).

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **2041452** – sous-fonction **94** du budget départemental.

- Autorisation de programme 2007.....	80 000,00 €
- Engagement à ce jour	16 670,00 €
- Engagement à la présente Commission.....	10 615,84 €
- Disponible sur l'exercice 2007.....	52 714,16 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-42

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
CREATION ET MODERNISATION DE GITES COMMUNAUX**

POLITIQUE TRADITIONNELLE		
Commune d'implantation	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage
Monteils	Création d'un gîte communal labélisé "Gîtes de France" (travaux supplémentaires)	Mairie de MONTEILS
CONTRAT DE PAYS		
Saint-Antonin Noble Val	Création d'un gîte de groupes labélisé "Gîtes de France" (3ème tranche)	Mairie de SAINT-ANTONIN NOBLE VAL

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du fonds départemental d'intervention touristique réuni le 4 octobre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 5 540,84 € à la commune de Monteils pour la création d'un gîte communal avec une piscine (travaux supplémentaires),
 - 5 075 € à la commune de Saint-Antonin-Noble-Val pour la réalisation d'une troisième tranche de travaux au Moulin de Roumégous relative à l'aménagement d'un gîte de groupes (année 3 du Contrat de Pays Midi-Quercy) ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041452, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,